Vigneux-sur-Seine

Vigneux-sur-Seine
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'ESSONNE

Commande Publique
Affaire suivie par : L. DELICATA

DÉCISION N° 22.338
prise en application des articles L. 2122-22 et L. 2122-23
du Code général des collectivités territoriales

2022-16 – Location et livraison des illuminations de Noël 2022

Le Maire de Vigneux-sur-Seine ;

Vu les articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la commande publique, notamment les articles des articles L.2123-1, R.2123-1, R.2162-13 et R.2162-14 ;

Vu la délibération n°22.251 du 28 juin 2022 relative à la délégation au Maire de certaines compétences du Conseil municipal en application des articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté n°22-081 du 11 mai 2022 portant notamment délégation de signature à Madame Michelle LEROY, pour prendre toute décision, poursuivre toutes formalités et signer tous documents nécessaires concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants ;

Considérant la nécessité de recourir à un prestataire pour la location et la livraison des illuminations des fêtes de fin d'année 2022 ;

Considérant qu'une publicité a été lancée sur le site « Marché Online » ainsi que sur la plateforme de dématérialisation achatpublic.com afin d'attribuer un marché public de location et livraison des illuminations de Noël 2022 ;

Considérant que deux propositions ont été reçues avant la date limite de remise des offres fixée au 14 juin 2022 à 11h00 ;

Considérant qu'un avis favorable a été émis pour retenir, suite à la réunion de la commission technique le 2 août 2022, l'offre de la société LEBLANC ILLUMINATIONS, en application des critères de jugement des offres énoncés dans le règlement de la consultation ;

Considérant que le présent marché prend effet pour une durée d'un an à compter de sa date de notification, sans reconduction ;

Considérant que le présent marché est conclu sous la forme d'un accord-cadre à bons de commande sans montant minimum de commande et avec un montant maximum de commande de 70 000 euros HT.

DÉCIDE :

- Article 1 : D'ATTRIBUER et DE SIGNER le marché public de location et livraison des illuminations de Noël 2022, avec la société LEBLANC ILLUMINATIONS située 6 à 8 rue Mikael Faraday - 72027 LE MANS Cedex 2, pour un montant maximum annuel de 70 000 euros HT soit 84 000 € TTC.
- Article 2 : DE PRECISER que le présent marché prend effet pour une durée d'un an à compter de sa date de notification, sans reconduction.

- Article 3 : D'IMPUTER la dépense en résultant à l'exercice budgétaire correspondant.

Vigneux-sur-Seine, le 9 août 2022.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

091-219106572-20220809-22-338-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/08/2022

Affichage : 09/08/2022

La présent décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de son affichage

Par délégation du maire

LA MAIRE ADJOINTE

MAIRIE DE VIGNEUX-sur-SEINE (Essonne)

Michelle LEROY